Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215600545-20260918-2026_05_52-DE

Délibération du conseil municipal du 17 septembre 2026

Délibération n° 2026-05-52
Classification : Institutions et vie politique / Désignation de représentants
Objet : Désignation d'un représentant élu au sein de l'association Ti Douar Alré - Titulaire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de procurations : 4

L'an deux mil vingt-six, le 17 septembre à 19h00, le conseil municipal de la commune d'Erdeven, dûment convoqué le 11 septembre, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Dominique Riguidel, Maire.

Présents : Bihan Hélène, Caro Sébastien, Chavenon Christine, Coffin Sandrine, Dagoreau Agathe, Dhué Marjolaine, Goud Véronique, Huerre Eric, Inizan Jean-Baptiste, Jan Hubert, Le Baron Christian, Le Blé Isabelle, Le Déore Laurence, Le Floch Gaëlle, Le Mignant Cécile, Lepioufle Mathilde, Lofficial Damien, Moréac Anthony, Philippon Sylvie, Pitiot Stéphane, Riguidel Dominique, Saiag Jean-Claude, Solay Emmanuel.

Absents excusés : M. Beernaerd Alex, Mme Chaballier Laure, Mme Garnaud Céline, M. Malherbe Jean-Philippe.

Ont délégué leur droit de vote, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- M. Beernaerd Alex donne son pouvoir à Mme Gaëlle Le Floch
- Mme Chaballier Laure donne son pouvoir à Mme Hélène Bihan
- Mme Garnaud Céline donne son pouvoir à Mme Cécile Le Mignant
- M. Malherbe Jean-Philippe donne pouvoir à M. Hubert Jan

Exposé

Le Maire expose, que suite à la démission de Monsieur Erwan Folgalvez, il convient de procéder, après appel à candidatures, à la désignation d'un nouveau membre titulaire pour représenter la commune d'Erdeven au sein de l'Association « Ti Douar Alré ».

Monsieur le Maire rappelle que cette association a pour rôle, depuis sa création en 2023,

- de promouvoir le patrimoine culturel breton, de fédérer les acteurs du pays d'Auray,
- de développer la langue bretonne et faire rayonner la culture bretonne sur tout le territoire,
- d'organiser et coordonner des manifestations sportives et culturelles tout au long de l'année ("Un automne autrement", Mois de la langue bretonne, Challenge Douar Alre...)
- de communiquer et diffuser les évènements culturels et des projets mis en œuvre par Ti Douar Alré et par son réseau : structures communales, associatives, privées...

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215600545-20260918-2026_05_52-DE

Monsieur le Maire propose Madame Sandrine Coffin, Adjointe au Maire, déléguée à la Communication, à la Culture et au Patrimoine, pour représenter la commune d'Erdeven au sein de l'Association « Ti Douar Alré ».

Délibération

Le conseil municipal, vu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- de désigner Madame Sandrine Coffin, Adjointe au Maire comme représentante titulaire de la commune, au sein de l'Association Ti Douar Alré,
- d'autoriser le Maire à signer tout acte y afférent.

Fait à Erdeven, le 18 septembre 2026

La Secrétaire de séance
Laurence Le Déore

Le Maire,
Dominique Riguidel

MAIRIE D'ERDEVEN (Morbihan)

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- *Recours administratif gracieux auprès de mes services.*
- *Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes.*